

CONSTRUCTION PARTICIPATIVE D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Le Centre de rééducation professionnelle de l'Association pour la promotion sociale des aveugles et autres handicapés (APSAH), établissement de formation à destination d'adultes reconnus travailleurs handicapés (Haute-Vienne, Limousin) a fait le choix de construire son agenda d'accessibilité programmée de manière participative afin d'optimiser les obligations légales.

Cécile Leveau, Cadre administrative, APSAH



L'accessibilité est l'un des enjeux du Centre de rééducation professionnelle (CRP), ancrée dans les valeurs fondatrices du projet d'établissement. Le CRP a donc fait le choix de construire son

agenda d'accessibilité programmée de manière participative. L'Association pour la promotion sociale des aveugles et autres handicapés (APSAH) a été créée le 1^{er} Juillet 1925 et reconnue d'utilité publique en 1932. Association loi 1901 du champ médico-social, elle accueille des adultes handicapés orientés par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) au sein de trois pôles, regroupant six établissements : le pôle formation, constitué d'un Centre de rééducation professionnelle - Institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels (IFMK), d'un Centre de pré-orientation et d'un Centre de rééducation professionnelle (CRP) ; le pôle travail adapté, composé d'un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT) et d'un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ; le pôle administratif et financier regroupant les fonctions supports (ressources humaines, comptabilité, paye, finances, informatique, achats). Consciente des difficultés et des besoins des personnes accueillies, la direction du CRP a souhaité engager une réelle réflexion quant au respect de l'obligation légale de mise en accessibilité des Établissements recevant du public (ERP).

Suite à un diagnostic réalisé par un cabinet externe, avec restitution d'un rapport précis détaillant les éléments de non-conformité du bâtiment, un travail associant professionnels et usagers a été mis en place permettant la rédaction d'un plan pluriannuel : l'Agenda d'accessibilité programmée. Des entretiens ont été réalisés avec les différents acteurs salariés (rééducatrice en Autonomie vie journalière, ergothérapeute, interprète en langue des signes Française, instructeur en locomotion, etc.) afin d'identifier les besoins des usagers et les moyens les plus adaptés pour y répondre. Ces derniers ont ensuite été sollicités pour partager leurs difficultés et leurs points de vue concernant l'accessibilité dans leur espace de formation.

Implication et collaboration de l'ensemble des acteurs

Les informations recueillies ont permis au CRP de construire un échéancier des travaux à réaliser en fixant des priorités. Cet échéancier sera annexé au Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2015-2019 de l'APSAH dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement.

L'innovation de ce projet tient dans le fait qu'usagers et professionnels sont associés à la mise en œuvre de cette obligation réglementaire. L'établissement, plutôt que de considérer l'accessibilité comme une simple contrainte, en fait un projet d'implication et de coopération entre tous les acteurs.